

SUD-Solidaires s'exprime!

Solidaires, Unitaires et Démocratiques



BIENTÔT 2025, ET TANT A FAIRE POUR LE PROGRÈS SOCIAL

Orléans, le 26 décembre 2024

**Congés payés et maladie :
Notre victoire est la vôtre !**

Depuis 20 ans, l'Etat, pourtant prompt à appliquer les directives libérales de l'union européenne, refusait sciemment d'appliquer une directive protectrice des salariés.

Dans cinq décisions distinctes rendues le 13 septembre dernier, la cour de cassation confirme la victoire de l'union syndicale Solidaires (qui regroupe notamment les syndicats SUD) : les arrêts maladies ne sont pas du repos !

En 2025, la direction n'a plus le choix : elle appliquera aux salariés concernés la victoire de notre syndicat qui veut que le salarié ait droit à des congés payés en arrêt maladie même d'origine non professionnelle.

AVIS NÉGATIF SUR L'ENSEMBLE DE LA POLITIQUE SOCIALE

Le dernier CSE de l'année s'est tenu le 19 décembre dans une ambiance sociale morose. L'avis négatif remis au CSE entraîne de graves répercussions et conséquences pour F. CHEHADY.

Effectivement, le rejet massif de sa politique sociale par l'ensemble des syndicats complexifie les relations sociales au sein de la CELC !

La direction que prend F CHEHADY depuis son arrivée est alarmante, suscitant une profonde inquiétude parmi les salariés. A quelques semaines de la présentation de son plan stratégique 2025-2027, va-t-il continuer à maintenir :

- Un intéressement le plus bas de toutes les CE ?
- Un salaire moyen le plus bas de toutes les CE ?
- Un turnover le pire de toutes les CE ?
- Des conditions de travail dégradées qui nuisent à la santé des salariés ?

Si le 17 janvier prochain, le président ne prend pas d'engagement ferme pour améliorer considérablement nos conditions de travail et salariales, selon vous, que devons faire tous les syndicats en 2025 ? On a déjà une petite idée sur la question, vous vous en doutez.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT BDR 2025 : COURIR DERRIÈRE LES OBJECTIFS

Madame LOIRE-FABRE est venue présenter son plan de développement BDR 2025, rien de nouveau sous le soleil si ce n'est réussir à tout prix ses objectifs commerciaux.

Vos élus **SUD-Solidaires** lui ont fait remarquer que si la CELC est un acteur majeur et historique sur son marché, il n'en reste pas moins que bon nombre de réalisations sur l'année 2024 ne sont pas au rendez-vous. Et de lui expliquer que l'année 2025 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices pour l'économie française, avec un chômage en hausse, des finances publiques dans le rouge, une réindustrialisation compliquée et des milliers d'artisans et commerçants en grande difficulté.

Comment peut-elle dans ces conditions, maintenir des objectifs commerciaux aussi hauts qu'en 2024 alors que ces derniers n'ont pas été réalisés ? On attend toujours une vraie réponse !

REJOINS-NOUS !

INTERNATIONALISTE
AUTOGESTIONNAIRE
ANTICAPITALISTE
ANTIVALIDISTE
ANTIFASCISTE
ANTIRACISTE
ÉCOLOGISTE
FÉMINISTE
LGBTI+

Solidaires

Si la cour de cassation a rappelé dans un arrêt du 6 octobre 2016, que la fixation d'objectifs irréalisables peut justifier la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur, cela peut avoir aussi comme conséquence de faire fortement baisser le montant de la part variable et porter atteinte à la santé des salariés. Qu'on se le dise.

PART VARIABLE 2025 DE LA BDR : TOUJOURS LA CAROTTE ET LE BÂTON

Quel bel exercice de communication auquel s'est livrée la direction qui nous présente, après celles de la BDD, la nouvelle politique des variables sur les salaires pour la BDR. Nous laissons le soin à la direction de présenter sa copie avant la fin d'année aux salariés.

La direction a toujours poussé pour une rémunération sur objectifs, c'est tellement l'esprit de Noël.

Pour **SUD-Solidaires**, la rémunération des salariés ne peut être aléatoire au gré de paramètres souvent subjectifs. Notre position devient une évidence, qui martèle depuis des années que les rémunérations ne peuvent être incertaines, qu'elles doivent être intégrées dans le salaire.

En 2012 et ensuite en 2014, notre syndicat avait obtenu une victoire dans leur lutte indéfectible pour défendre les salariés et faire avancer le droit : faire interdire une organisation du travail reposant sur le benchmark, un système d'évaluation délétère qui met en concurrence permanente les agences et les commerciaux dont les résultats sont comparés à chaque instant. C'étaient les premières dérives de la mise en place de la PV... Est-ce fini pour autant ?

Aujourd'hui plus que jamais, il faut désormais remplacer la rémunération aléatoire, alternant la carotte et le bâton, par un 14^{ème} mois égalitaire et statutaire basé sur la moyenne des salaires.

Après une année 2024 très dense, cette période de festivités sera l'occasion, nous l'espérons, pour chacune et chacun d'entre vous de recharger ses batteries pour enchaîner sur une année 2025 qui risque, une fois de plus, d'être intense.

JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNÉE

Adhérez à SUD-Solidaires !



Vos représentants SUD-Solidaires

Maryline BALLANGER, Florine BERHOUET, Elodie DAGRON, Cécile GAMBERT, David GANDON, Laurent GIRARDEAU, Françoise GODBILLOT, Alain GROSMIRE, Tristan GUERIN, Isabelle LEFEBVRE, Damien PINSAULT, Alain QUESNE, Guillaume REMBERT, Aurélien RIGUET, Corinne RIGUIDEL, Gérôme TOURNOIS



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Loire-Centre
2, rue Lavoisier 45140 Ingré
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29
Code courrier PSX45
sudcelc@sudbpce.com